

СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИЯ СЪЮЗ
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LA UNIÓN EUROPEA
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÉ UNIE
DEN EUROPÆISKE UNIONS DOMSTOL
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN UNION
EUROOPA LIIDU KOHUS
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΗΣ ΕΥΡΩΠΑΪΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE
CÚIRT BHRÉITHIÚNAIS AN AONTAIS EORPAIGH
SUDEUROPSKE UNIJE
CORTE DI GIUSTIZIA DELL'UNIONE EUROPEA



EIROPAS SAVIENĪBAS TIESA
EUROPOS SĄJUNGOS TEISINGUMO TEISMAS
AZ EURÓPAI UNIÓ BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-UNJONI EWROPEA
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE UNIE
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI UNII EUROPEJSKIEJ
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DA UNIÃO EUROPEIA
CURTEA DE JUSTIȚIE A UNIUNII EUROPENE
SÚDNY DVOR EURÓPSKEJ ÚNIE
SODIŠČE EVROPSKE UNIJE
EUROOPAN UNIONIN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA UNIONENS DOMSTOL

APPEL À CANDIDATURES N° CJ AP 9/22

La Cour de justice de l'Union européenne organise une procédure de sélection afin de constituer une liste de réserve d'agents contractuels auxiliaires pour exercer les fonctions de juristes dans la direction de la recherche et documentation en vue de la création d'un Répertoire sélectif de la jurisprudence de l'Union dans lequel figureront les principaux arrêts dans certains domaines du droit de l'Union.

I. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DOCUMENTATION

La direction de la recherche et documentation constitue un centre de recherche en droit comparé appliqué dont les missions sont axées sur l'assistance à l'activité juridictionnelle, l'analyse de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal, la veille juridique sur les principaux développements jurisprudentiels et les échanges avec les juridictions nationales et des groupes interinstitutionnels.

La direction de la recherche et documentation est composée d'une cinquantaine de juristes, représentant, en principe, tous les systèmes juridiques des États membres.

Chaque juriste assure l'exécution de travaux relatifs à l'assistance à l'activité juridictionnelle et à la veille juridique en ce qui concerne l'ordre juridique de l'État de sa formation. Il effectue les travaux d'analyse de la jurisprudence de l'Union en fonction de sa spécialisation en droit de l'Union

II. PRÉSENTATION DU POSTE

Les titulaires des emplois à pourvoir seront chargés de procéder à une analyse minutieuse de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne en vue de la sélection de leurs arrêts les plus importants et de la confection du Répertoire sélectif de la jurisprudence de l'Union.

Ces fonctions nécessitent d'excellentes capacités d'analyse juridique ainsi que de la capacité à s'intégrer aisément dans une équipe internationale.

Une formation complète sur les outils de recherche de la jurisprudence, à l'intérieur de l'institution, fera partie du programme d'accueil et d'intégration.

III. PROFIL RECHERCHE

III.a. Critères d'éligibilité

Qualifications et expérience

Le/la candidat(e) doit disposer :

- d'une formation juridique universitaire complète en droit d'un État membre de l'Union européenne, sanctionnée par un diplôme de master ou un autre diplôme attestant d'une formation juridique complète dans le droit de l'État membre concerné. Un diplôme post universitaire en droit de l'Union européenne, international ou comparé constituera un atout,
- d'une excellente connaissance du droit de l'Union européenne.

Connaissances linguistiques

Il/elle doit également avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et une bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour des raisons de service, une bonne connaissance de la langue française est requise.

III.b. Critères de sélection

Si vous répondez aux critères d'éligibilité énoncés à la section III.a, vous serez évalué(e) sur la base des critères énumérés ci-dessous.

III.b.1 Compétences et qualifications dans ce domaine

Les critères suivants seront utilisés afin de sélectionner les candidat(e)s les plus qualifié(e)s :

- qualifications académiques,
- pertinence de ces qualifications par rapport au poste à pourvoir tel que détaillé à la section II.

Une expérience académique ou professionnelle démontrée dans l'un des domaines suivants constitue un atout :

- droits fondamentaux ;
- propriété intellectuelle ;
- concurrence (en ce compris aides d'État) ;
- TVA ;
- protection des consommateurs ;
- dumping ;
- politique étrangère et de sécurité commune (mesures restrictives).

Le comité de sélection évaluera l'éventail des domaines couverts par l'expérience des candidat(e)s, le type, la durée et le niveau du travail effectué et sa pertinence par rapport au poste à pourvoir.

III.b.2 Compétences générales

En plus des critères ci-dessus, les candidat(e)s seront également évalué(e)s par rapport aux compétences générales suivantes :

- **communication** : capacité à communiquer clairement et précisément tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- **travail en équipe** : capacité à travailler en coopération avec les autres dans un environnement international ;
- **apprentissage et développement** : capacité à développer et améliorer les compétences personnelles et professionnelles ;
- **qualité et résultats** : capacité à assumer personnellement la responsabilité des tâches et à fournir un travail de haute qualité.

IV. ÉPREUVE ECRITE

Les candidat(e)s éligibles dont les candidatures se classent parmi les mieux qualifiées conformément aux critères de sélection détaillés au point III.b.1, seront convoqué(e)s à l'épreuve écrite.

L'épreuve écrite testera les connaissances, aptitudes et compétences, ainsi que la capacité du candidat à communiquer à l'écrit. Dans ce contexte, les candidat(e)s seront appelé(e)s à rédiger un résumé et à commenter, en langue française, un arrêt récent des juridictions de l'Union.

V. ENTRETIEN

Après analyse des épreuves écrites par le comité de sélection, les candidat(e)s dont les épreuves auront obtenu les meilleures notes seront convoqué(e)s à un entretien, réalisé en français et qui aura pour but de tester les compétences énumérées à la section III.b.

VI. DÉPOT DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s sont invité(e)s à introduire leur candidature via le portail EU CV Online en suivant ce lien: <https://curia.europa.eu/apply> avant le 31/01/2023 à 17h00.

Les candidat(e)s doivent noter que les informations fournies dans leur candidature via le portail EU CV Online constituent une base d'appréciation des critères d'éligibilité et de sélection. Par conséquent, ils/elles sont invité(e)s à lire attentivement les exigences et à fournir les informations pertinentes de manière suffisamment détaillée pour permettre cette appréciation. Une attention particulière doit être portée aux informations relatives à leur formation et à leur expérience professionnelle, notamment les dates exactes, la description des responsabilités, les fonctions exercées et les outils utilisés.

VII. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La Cour de justice de l'Union européenne garantit l'égalité des chances, sous réserve de l'évaluation comparative des mérites des candidat(e)s, et l'égalité de traitement de toutes les personnes qui manifestent leur intérêt à un emploi vacant, en excluant toute discrimination.

Elle encourage activement l'introduction de candidatures diversifiées provenant de candidat(e)s possédant une expérience et des compétences et connaissances variées, sur la base géographique la plus large possible parmi les ressortissants des États membres de l'UE.

Dans ce contexte, tout(e) candidat(e) en situation d'handicap ou présentant un état de santé susceptible d'avoir une incidence sur son aptitude à passer les épreuves, est invité(e) à contacter l'unité Recrutement et carrières (candidatures.vacance@curia.europa.eu) dès l'introduction de sa candidature, afin qu'elle puisse organiser, conformément à l'article 1er quinquies du statut des fonctionnaires, les aménagements nécessaires pour permettre sa pleine participation aux épreuves de la sélection. A cette fin, le/la candidat(e) pourra être appelé(e) à envoyer au service médical de la Cour une attestation établie par l'autorité nationale ou un certificat médical, qui sera examiné aux fins de l'établissement des aménagements nécessaires.

Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la déclaration de confidentialité spécifique : https://curia.europa.eu/jcms/jcms/P_95038/

VIII. CONDITIONS D'EMPLOI

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'agent contractuel conformément à l'article art. 3 ter. du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA), dans le groupe de fonctions IV, jusqu'à la fin de l'année 2023. En fonction des crédits budgétaires attribués, les contrats pourront être susceptibles de renouvellement pour des périodes de 12 mois.

Pour être engagé(e), le/la candidat(e) retenu(e) doit :

- être disponible pour l'emploi à court terme (au plus tard 3 mois après l'offre d'emploi);
- produire les références de caractère appropriées quant à son aptitude à l'exercice des fonctions (extrait de casier judiciaire ou attestation équivalente, datant de moins de six mois) et une déclaration en relation avec des intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à son indépendance ;
- être physiquement apte à effectuer les tâches.

Le montant de la rémunération peut être consulté dans le tableau qui figure à la référence suivante :

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022XC0615\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022XC0615(01)&from=FR)